

ARRÊTÉ N° AN06020260812829 AN06020260812829

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L311-2, L313-4, L452-34, L452-35

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements publics affiliés ou non affiliés au Centre de Gestion,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées.

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des arrêtés »

Fait à BEAUVAIS le 12/08/2026

M Olivier SAYAG , Pour le Président par délégation le DGS

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture.



N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V060260803001306001	Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Chef de pôle propreté des bâtiments et des espaces publics (H/F)	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	LAMORLAYE	03/08/2026	01/09/2026
V060260731001880001	Agent de maîtrise	Responsable Paysage urbain (h/f)	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	NOYON	31/07/2026	01/09/2026